

## Indicateur : sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer

### ► Contexte

Les eaux sous juridiction française ont une surface de plus de 10 millions de km<sup>2</sup> dans l'océan Atlantique, l'océan Pacifique, l'océan Indien et l'océan Austral. En métropole, elles représentent moins de 500 000 km<sup>2</sup>, sur les façades Manche – mer du Nord, atlantique et méditerranéenne.

Les espaces marins recèlent une grande richesse écologique. Il est donc intéressant de caractériser les aires marines protégées qui, dans un contexte plus global de mesures en faveur de la mer, participent à la protection des océans et au maintien de leur biodiversité. La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux donne la liste des différents types de protection considérés comme des aires marines protégées. Il s'agit des réserves naturelles, des parcs nationaux, du domaine public maritime affecté au Conservatoire du littoral, des sites Natura 2000, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope et des parcs naturels marins.

### ► Définitions

Le réseau Natura 2000 est constitué des sites désignés dans le cadre de deux directives européennes :

- La directive 2009/147/CE, appelée directive « Oiseaux », pour laquelle les États membres ont désigné des périmètres de protection appelés zones de protection spéciale (ZPS) ;
- La directive 92/43/CEE, appelée directive « Habitats-Faune-Flore », pour laquelle les États membres désignent des aires protégées appelées zones spéciales de conservation (ZSC). Dans un premier temps, les États doivent faire des propositions de sites d'intérêt communautaire (pSIC) qui deviennent ensuite des SIC après validation par la Commission européenne puis enfin des zones spéciales de conservation (ZSC) après traduction en droit français.

Seul le territoire métropolitain est concerné par l'application de ces deux directives. Parmi les sites Natura 2000, certains ont tout ou partie de leur périmètre en mer. Ce sont ces sites qui sont pris en compte dans cette fiche.

De nombreux sites côtiers ont été désignés et cartographiés avant la mise au point d'un trait de côte unique de référence (Histolitt) par le Shom et l'IGN fin 2007. Certains sites terrestres, anciennement désignés, peuvent fortuitement avoir une partie de leur enveloppe en mer en tenant compte de ce trait de côte. Afin de limiter les erreurs de calcul dues à ces problèmes de délimitation, **seuls les sites ayant au moins 2 % de leur surface en mer sont comptabilisés dans cette fiche pour estimer le nombre de sites en mer**. Par ailleurs, un site est considéré comme strictement marin si au moins 98 % de son périmètre est en mer. Le nombre de sites Natura 2000 ayant une partie de leur surface en mer ne correspond donc pas à un chiffre officiel mais est une estimation à relier à la méthodologie employée.

### ► Objectifs

Cet indicateur permet de connaître les protections européennes mises en œuvre dans les eaux métropolitaines sous juridiction et de caractériser les sites Natura 2000 strictement marins des sites mixtes majoritairement marins ou majoritairement terrestres. Combien de sites Natura 2000 ont tout ou partie de leur périmètre en mer ? Quelles sont les surfaces en jeu ? Quelle est la répartition de ces sites suivant les façades maritimes ? Voici quelques questions auxquelles répond cette fiche.

La désignation des sites se fait en fonction de la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt européen dans chaque région. Dans certains cas, de vastes sites mixtes, terrestres et maritimes, ont pu être délimités, alors que dans d'autres cas, plusieurs sites plus petits, certains terrestres et d'autres maritimes, ont été pris en compte. Les comparaisons de surfaces et de nombre de sites entre façades littorales restent donc factuelles.

Indicateur à relier aux indicateurs suivants :

- milieux naturels protégés par voies réglementaire, foncière et contractuelle dans les communes littorales (**disponible**) ;
- populations d'oiseaux d'eau hivernant sur le littoral pour la période 2000 – 2005 (**disponible**).

### ► Champ géographique

Mers des façades Manche – mer du Nord, atlantique et méditerranéenne.

### ► Source

Base de données Natura 2000, MEEDDM – MNHN, juillet 2009. Le réseau Natura 2000 n'est pas figé et de nombreux sites, surtout marins, sont proposés régulièrement.

### ► Date de rédaction, version

Fiche rédigée en février 2010, version 1.

## ► A retenir

- Les 1365 sites d'intérêt communautaires et zones spéciales de conservation, désignés dans le cadre de la directive « Habitats-Faune-Flore », couvrent plus de 72 000 km<sup>2</sup> dont 37 % en mer avec 166 sites concernés pour tout ou partie de leur surface. Les 381 zones de protection spéciale, définies dans le cadre de la directive « Oiseaux », couvrent près de 76 200 km<sup>2</sup> dont 44 % en mer avec 91 sites concernés pour l'ensemble ou une partie de leur surface.
- L'ensemble des sites Natura 2000 couvre une surface d'environ 40 300 km<sup>2</sup> en mer soit environ 8,4 % des eaux sous juridiction française en métropole.
- Parmi les 257 sites Natura 2000 situés en tout ou partie en mer, 73 sont intégralement marins (28 %) alors que 46 ont moins de 20 % de leur surface en mer, soit 18 %.
- Le plus grand nombre de sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer se situe sur la façade atlantique (126). La façade Manche - mer du Nord en compte 42 et la façade méditerranéenne 89.
- Le littoral breton compte 60 sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur périmètre en mer (23 % du total). Viennent ensuite les littoraux de Corse (35 sites) et du Languedoc-Roussillon (33 sites).
- Plus de la moitié des surfaces en pSIC, SIC et ZSC (55,7 %) et deux tiers des surfaces en ZPS en mer sont localisés sur la façade atlantique. Ces parts sont respectivement de 13,5 % et 12,8 % en Manche - mer du Nord et 30,8 % et 21,4 % sur le pourtour méditerranéen.

## ► Tableau récapitulatif

**Tableau 1 : sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer, par façade littorale en juillet 2009**

|                                    |                         | Nombre de sites Natura 2000 suivant la part de leur surface en mer |                  |                  |            |            | Surface en mer en km <sup>2</sup> |
|------------------------------------|-------------------------|--|------------------|------------------|------------|------------|-----------------------------------|
|                                    |                         | 2 à 20 % en mer  | 20 à 80 % en mer | 80 à 98 % en mer | Site marin | Total      |                                   |
| Nord - Pas-de-Calais               | ZPS                     | 0  | 1                | 1                | 1          | 3          | 609                               |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 3  | 2                | 1                | 2          | 8          | 674                               |
| Picardie                           | ZPS                     | 0  | 0                | 0                | 1          | 1          | 149                               |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 0  | 1                | 0                | 0          | 1          | 106                               |
| Haute-Normandie                    | ZPS                     | 0  | 1                | 0                | 1          | 2          | 1 547                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 2  | 1                | 1                | 0          | 4          | 125                               |
| Basse-Normandie                    | ZPS                     | 1  | 2                | 3                | 3          | 9          | 1 988                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 2  | 2                | 5                | 5          | 14         | 2 683                             |
| <b>Façade Manche - mer du Nord</b> | <b>ZPS</b>              | <b>1</b>   | <b>4</b>         | <b>4</b>         | <b>6</b>   | <b>19</b>  | <b>4 293</b>                      |
|                                    | <b>PSIC, SIC et ZSC</b> | <b>7</b>   | <b>6</b>         | <b>7</b>         | <b>7</b>   | <b>27</b>  | <b>3 588</b>                      |
| Bretagne                           | ZPS                     | 0  | 3                | 13               | 8          | 24         | 4 779                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 3  | 17               | 10               | 6          | 36         | 6 227                             |
| Pays-de-la-Loire                   | ZPS                     | 2  | 3                | 0                | 3          | 8          | 3 881                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 2  | 7                | 0                | 4          | 13         | 1 155                             |
| Poitou-Charentes                   | ZPS                     | 2  | 6                | 0                | 1          | 9          | 8 540                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 5  | 5                | 0                | 2          | 12         | 4 953                             |
| Aquitaine                          | ZPS                     | 1  | 3                | 1                | 4          | 9          | 4 798                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 4  | 3                | 5                | 3          | 15         | 2 439                             |
| <b>Façade atlantique</b>           | <b>ZPS</b>              | <b>5</b>   | <b>15</b>        | <b>14</b>        | <b>16</b>  | <b>65</b>  | <b>21 998</b>                     |
|                                    | <b>PSIC, SIC et ZSC</b> | <b>14</b>  | <b>32</b>        | <b>15</b>        | <b>15</b>  | <b>108</b> | <b>14 774</b>                     |
| Languedoc-Roussillon               | ZPS                     | 3  | 5                | 1                | 2          | 11         | 1 362                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 2  | 10               | 3                | 6          | 21         | 783                               |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur         | ZPS                     | 1  | 2                | 1                | 1          | 5          | 2 266                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 1  | 7                | 1                | 8          | 17         | 2 193                             |
| Corse                              | ZPS                     | 1  | 4                | 0                | 5          | 10         | 3 548                             |
|                                    | PSIC, SIC et ZSC        | 11   | 4                | 3                | 7          | 25         | 5 185                             |
| <b>Façade méditerranéenne</b>      | <b>ZPS</b>              | <b>5</b>   | <b>11</b>        | <b>2</b>         | <b>8</b>   | <b>37</b>  | <b>7 176</b>                      |
|                                    | <b>PSIC, SIC et ZSC</b> | <b>14</b>  | <b>21</b>        | <b>7</b>         | <b>21</b>  | <b>84</b>  | <b>8 161</b>                      |
| <b>Ensemble du littoral</b>        | <b>ZPS</b>              | <b>11</b>  | <b>30</b>        | <b>20</b>        | <b>30</b>  | <b>121</b> | <b>33 467</b>                     |
|                                    | <b>PSIC, SIC et ZSC</b> | <b>35</b>  | <b>59</b>        | <b>29</b>        | <b>43</b>  | <b>219</b> | <b>26 523</b>                     |

Source : MEEDDM – MNHN, juillet 2009 – SOeS (Observatoire du littoral).

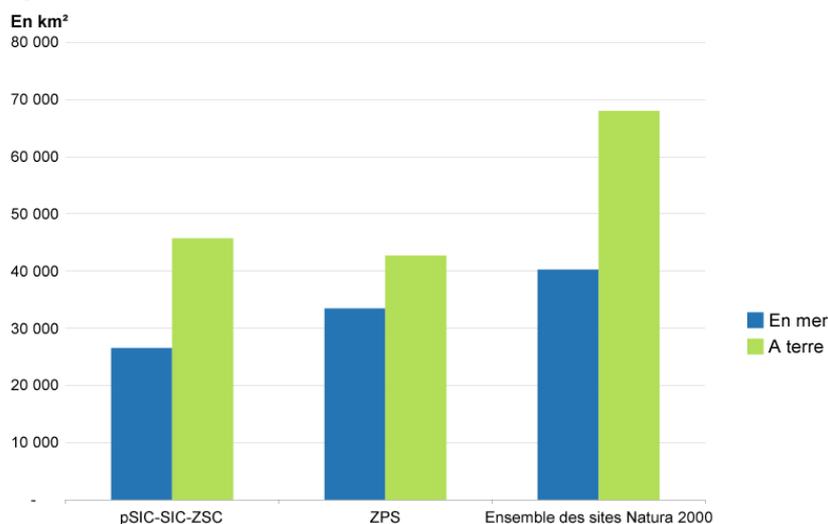
## ► Analyse générale

Les pSIC, SIC et ZSC (directive « Habitats-Faune-Flore ») ont une surface totale de plus de 72 000 km<sup>2</sup>. Près de 37 %, soit 26 500 km<sup>2</sup>, sont situés en mer. Cela représente 5,5 % des eaux sous juridiction française en métropole. Les ZPS (directive « Oiseaux ») couvrent une superficie un peu plus importante, près de 76 200 km<sup>2</sup> ; 44 % de ces surfaces sont en mer soit 33 500 km<sup>2</sup>, cela représente environ 7 % des eaux métropolitaines. L'ensemble des sites Natura 2000 a une surface en mer d'environ 40 300 km<sup>2</sup>, soit 8,4 % des eaux sous juridiction.

Parmi les 1 365 pSIC, SIC et ZSC désignés en métropole en juillet 2009, 166 ont tout ou partie de leur superficie en mer (entre 2 et 100 % de leur surface). Cela représente 12,2 % de l'ensemble des sites.

Concernant les ZPS, 91 des 381 sites désignés ont l'ensemble ou une partie de leur superficie en mer, soit près d'un site sur quatre (23,9 %). Cette proportion est deux fois plus importante que celle des sites désignés au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

**Figure 1 : surfaces des sites Natura 2000 sur terre et en mer**



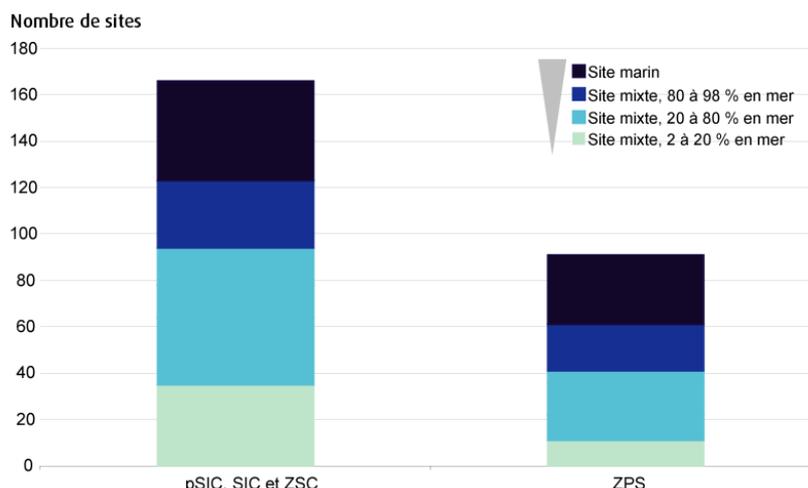
Source : MEEDDM – MNHN, juillet 2009 – SOeS (Observatoire du littoral).

D'après la figure ci-dessous, la part en mer des sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer est différente suivant les directives.

Les ZPS ayant tout ou partie de leur surface en mer ont une part plus importante de leur surface en mer. Environ 55 % d'entre elles ont plus de 80 % de leur périmètre en mer. Cette part n'est que de 43 % pour les pSIC, SIC et ZSC.

En tenant compte de tous ces sites Natura 2000, 47 % ont au moins 80 % de leur surface en mer et 28,4 %, soit 73 sites, sont strictement marins.

**Figure 2 : répartition des sites Natura 2000 suivant la part de leur surface en mer**



Source : MEEDDM – MNHN, juillet 2009 – SOeS (Observatoire du littoral).

### ► Analyse par façade maritime

#### Étude des surfaces Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer

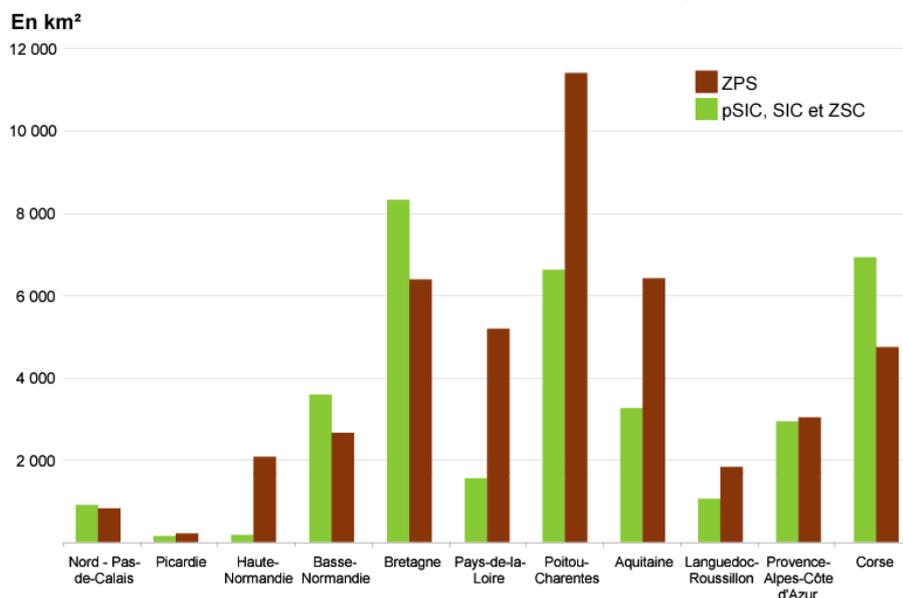
L'essentiel des surfaces Natura 2000 en mer est localisé sur la façade atlantique. Elle accueille à elle seule 55,7 % des surfaces en pSIC, SIC et ZSC et 65,7 % des surfaces en ZPS en mer. La façade Manche - mer du Nord comprend 13,5 % des surfaces en mer des pSIC, SIC et ZSC et 12,8 % des ZPS. Ces parts sont respectivement de 30,8 % et 21,4 % sur la façade méditerranéenne.

Ces valeurs s'expliquent par l'étendue des eaux sous juridiction française sur la façade atlantique. Elle est beaucoup plus réduite en Manche – mer du Nord. Quant à la Méditerranée, les sites Natura 2000 n'ont été désignés pour l'instant qu'en mer territoriale.

Les eaux bretonnes et corses sont particulièrement concernées par les pSIC, SIC et ZSC. Ceci peut s'expliquer par la présence d'habitats d'intérêt européen à l'origine de la désignation de sites comme le maërl en Bretagne ou les herbiers de posidonie en Corse.

Par ailleurs, les eaux charentaises concentrent 25,5 % des surfaces des ZPS marines.

**Figure 4 : surface en mer des sites Natura 2000, par façade littorale régionale**



Source : MEEDDM – MNHN, juillet 2009 – SOeS (Observatoire du littoral).

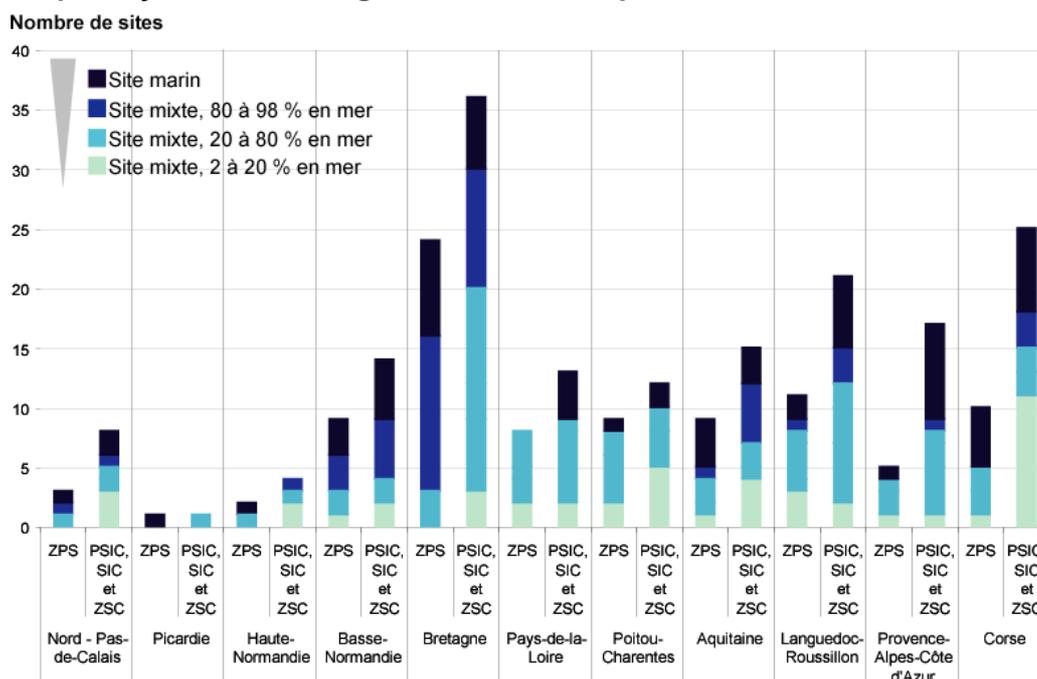
**Etude du nombre de sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer**

Parmi les 257 sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer, 42 sont situés sur la façade Manche – mer du Nord (16 %), 126 sur la façade atlantique, soit près d'un sur deux, et 89 sur la façade méditerranéenne (35 %).

On dénombre 60 sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer sur le littoral breton. Cette façade littorale représente à elle seule près d'un site Natura 2000 marin sur quatre. Viennent ensuite les littoraux de Corse avec 35 sites et du Languedoc-Roussillon, 32 sites.

Les sites Natura 2000 sont nettement moins nombreux sur les littoraux de Picardie et de Haute-Normandie.

**Figure 3 : nombre de sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer, par façade littorale régionale, suivant la part de leur surface en mer**



Source : MEEDDM – MNHN, juillet 2009 – SOeS (Observatoire du littoral).

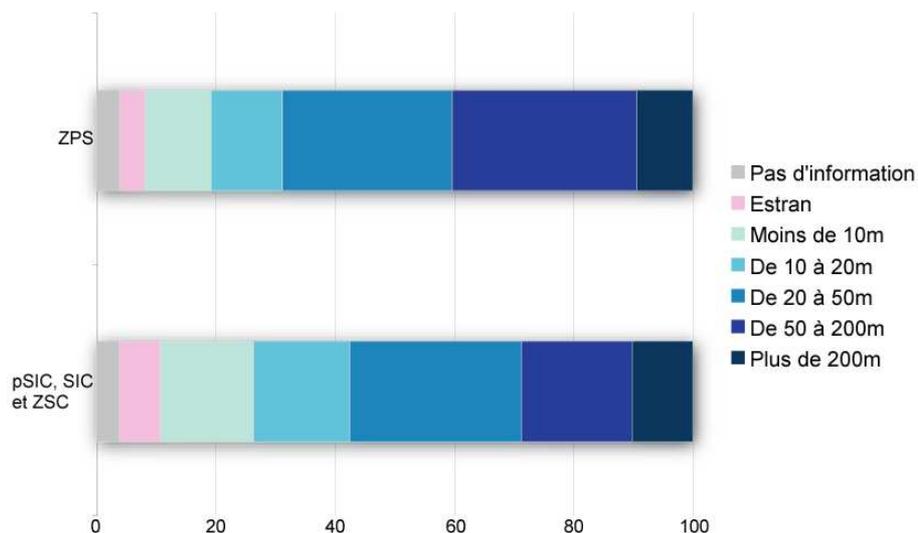
### ► Sites Natura 2000 et bathymétrie

La hauteur de la colonne d'eau (et donc la luminosité) a une influence directe sur les écosystèmes. Elle a un impact sur les méthodes de cartographie des habitats d'intérêt européen éventuellement présents puis sur leur gestion. C'est donc un paramètre important à connaître.

Près de 7 % des périmètres marins des pSIC, SIC et ZSC sont localisés sur l'estran. Cette part n'est que de 4,3 % pour les ZPS.

Les secteurs ayant une profondeur de 20 m et plus représentent 57,5 % des pSIC, SIC et ZSC et 68,8 % des ZPS.

**Figure 5 : part de la surface en mer des sites Natura 2000 en fonction de la bathymétrie**



Source : MEEDDM – MNHN, 2008 – Shom, juillet 2009 – SOeS (Observatoire du littoral).

## Annexe 1 : méthodologies utilisées pour la réalisation de cette fiche

La délimitation terre / mer des sites Natura 2000 a été réalisée avec le trait de côte Histolitt (version 1.0), mis au point conjointement par le Shom et l'IGN et qui fait actuellement référence. Ce trait de côte correspond à la laisse des plus hautes mers dans le cas d'une marée astronomique de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales. Il est défini à l'échelle du 25 000<sup>ème</sup>.

Les sites Natura 2000 ont été croisés avec ce trait de côte Histolitt. Un attribut a automatiquement été inséré dans la base de données afin de caractériser chaque portion de site en fonction de sa position « terre » ou « mer ».

Les sites Natura 2000, une fois qualifiés, ont été croisés avec les limites communales de la BD Carto et la bathymétrie du Shom, issues des cartes électroniques de navigation côtière.

L'Histolitt, la BD Carto et les données Shom ont des échelles et des limites terre/mer différentes (voir exemple ci-dessous). Certains sites Natura 2000 ayant une partie de leur surface en mer n'ont pas de bathymétrie affectée alors que d'autres, bien que strictement marins d'après Histolitt, sont affectés d'un code communal d'après la BD Carto. Ainsi, la bathymétrie est inconnue pour environ 5 % de la surface Natura 2000 en mer.

Après conseil auprès du Muséum national d'Histoire naturelle concernant ces problématiques de périmètre, le choix a été fait de considérer un site Natura 2000 comme marin si au moins 2 % de sa surface est en mer. Cette valeur permet de tenir compte des problèmes de délimitation des sites. De même, un site est considéré comme strictement en mer s'il a au moins 98 % de sa surface en mer d'après les limites définies par la base Histolitt.

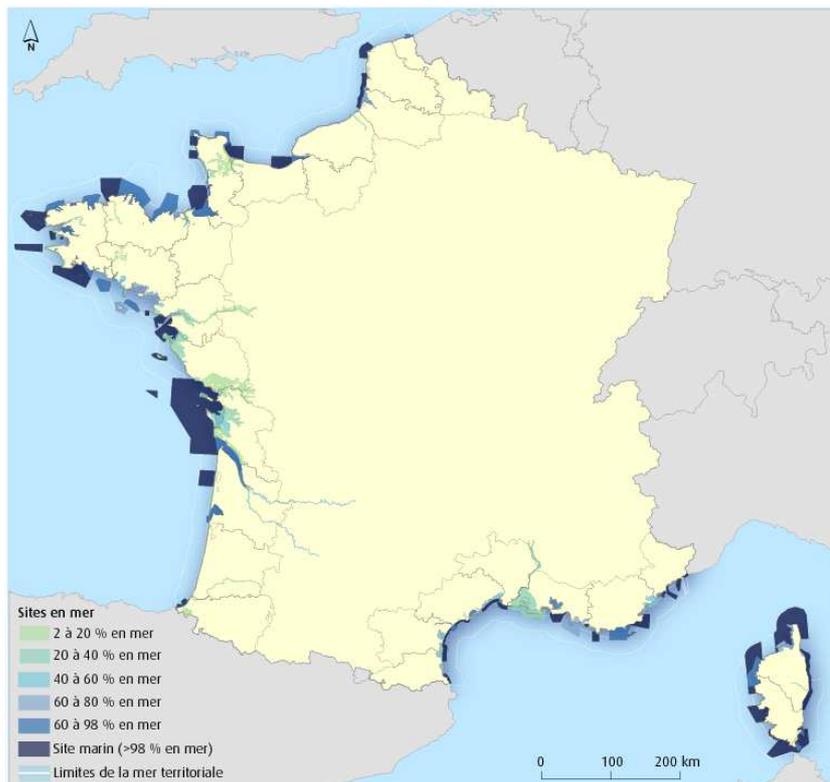
Enfin, un site strictement terrestre, mixte ou strictement marin est affecté à une région en fonction de sa codification Natura 2000 qui comporte un code « région ».



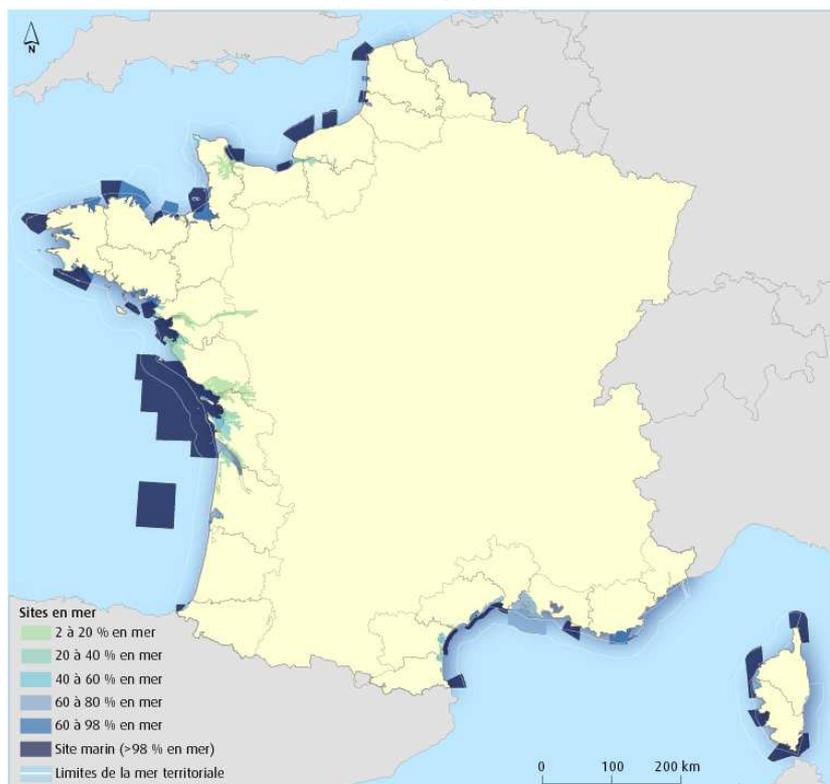
Source : bathymétrie Shom, 2008 – IGN/Shom, 2007 – IGN, BD CARTO®, 2006.

## Annexe 2 : carte des sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer

### Directive « Habitats-Faune-Flore »



### Directive « Oiseaux »



Source : MEEDDM – MNHN, juillet 2009, Shom, 2008 – SOeS (Observatoire du littoral).